



Conseil Economique Social Environnemental et Culturel de Corse  
Cunsigliu Economicu Suciale di l'Ambiente e Culturale di Corsica

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE PLENIERE <sup>1</sup>**  
**Du Mardi 30 janvier 2024 à 10h**  
Présentiel (Salle des délibérations – Assemblée de Corse)

Le Conseil Economique, Social Environnemental et Culturel de Corse s'est réuni **le mardi 30 janvier 2024, à 10 heures**, en présentiel de l'hémicycle de l'Assemblée de Corse, pour tenir sa séance plénière, sous la Présidence de Madame Marie-Jeanne NICOLI.

Le secrétariat de séance était confié à Madame Marie-Josée SALVATORI, Vice-Présidente.

**L'ordre du jour était le suivant :**

- I- Projet de procès-verbal du lundi 18 décembre 2023 ;**
- II- L'examen des projets d'avis relatifs à la saisine de Monsieur le président du Conseil Exécutif :**

2.1- *Projet d'avis 2024-01* relatif au Soutien pour le retour de l'œuvre "Madone de Brando".

- III- Rapport d'information relatif à la Procédure d'acquisition de capacités de transmissions et droits d'usage de câbles à fibres optiques sous-marins : compte rendu de la commission Politiques environnementales aménagement, développement des territoires urbanisme ;**
- IV- Rapport d'information relatif au bilan d'activité 2023 de l'extension internet. CORSICA : compte rendu de la commission Politiques environnementales aménagement, développement des territoires urbanisme ;**
- V- Motion déposée par le STC : CODIM 2 ;**
- VI- Questions diverses.**

\*\*\*

**Étaient présents (44) :**

Véronique ACKER-CESARI, Christian ANDREANI, Antoine BATTESTINI, Michèle BIAGGI, Jean BRIGNOLE, Charles CASABIANCA, François CASABIANCA, Mathieu CASANOVA, Alexandra CESARI, Hyacinthe CHOURY, Jean-Pierre CLEMENTI, Jean DAL COLLETTA, Nicolas DE PERETTI, Bertrand DIPERI, Hélène DUBREUIL-VECCHI, Marie-Jeanne FEDI, Bernard FILIPPI, Henri FRANCESCHI, Léon GIACOMONI, Jean-Jacques GIANNI, Denis LUCIANI, Jean-Pierre LUCIANI, Antoine

---

<sup>1</sup> Adopté à l'unanimité

MARCAGGI, Marie-Désirée MARCELLINI-NICOLAI, Jean-Toussaint MATTEI, Aurélie MAURIN, Patrick MIAS, Fabien MINEO, Marie-Jeanne NICOLI, Christian NOVELLA, Pat O'BINE, Jean-Thomas OLLANDINI, Julie PANTALONI-BARANOVSKY, Pierre-Dominique RAMACCIOTTI, Jean-Jacques RIUTORT, Pierre-Jean RUBINI, Valérie SALDUCCI, Marie-Josée SALVATORI, Patrick SALVATORINI, Marcel SANTINI, Jean-Pierre SAVELLI, Jean-Dominique SUSINI, Stefanu VENTURINI et Pierre VITALI.

**Étaient absents et ont donné pouvoir (6) :**

André ANGELETTI (*Pouvoir à Nicolas DE PERETTI*), Michèle BARBE (*Pouvoir à Marie-Jeanne NICOLI*), Jean-Pierre GIUDICELLI (*Pouvoir à Patrick SALVATORINI*), Jean-Pierre GODINAT (*Pouvoir à Christian ANDREANI*), Marie-Ange SUSINI (*Pouvoir à Marie-Josée SALVATORI*), Paul TROJANI (*Pouvoir à Stefanu VENTURINI*)

\*\*\*

**Madame la Présidente Marie-Jeanne NICOLI** entame son discours par les traditionnels vœux de bonne et heureuse année, placée sous le signe de la santé pour tous ; puis elle poursuit par le contexte international extrêmement tendu, voire très inquiétant notamment avec les vives tensions sociales très importantes, qui auraient pu, du reste, empêcher la bonne tenue de la séance du jour avec les blocages des agriculteurs, qui expriment une colère légitime bien sûr, mais aussi la crise démocratique, la guerre en Ukraine qui perdure et enfin la tragique catastrophe humanitaire à Gaza qui s'aggrave.

**La Présidente** ajoute que les espoirs pour 2024 seraient que soient trouvés les voies et moyens de l'apaisement dans tous les domaines afin que chacun, dans le monde, puisse vivre dignement et en sécurité.

Puis **la Présidente** achève son propos liminaire par cette année qu'elle qualifie de décisive pour la Corse qui devrait permettre d'avoir les moyens de construire, collectivement, un avenir prospère et solidaire pour l'île et la société civile, ici représentée par la deuxième Assemblée en sa qualité de force de propositions, et qui s'attèlera à accompagner les élus dans leurs réflexions relatives aux évolutions institutionnelles en cours ; ainsi, le travail perdurera au service de la Corse et des Corses, comme cela est le cas depuis le début de la mandature, en portant une attention particulière aux problématiques sociales rencontrées, ainsi qu'à celles auxquelles sont confrontés les jeunes insulaires, en continuant collectivement d'avoir le souci d'œuvrer pour l'intérêt général.

Enfin, **la Présidente** remercie les Conseillers de leur présence en cette occasion d'avant-dernière réunion de la mandature ; puis elle demande à **Madame la vice-présidente, Marie-Josée SALVATORI** de procéder à l'appel des conseillers.

**Marie-Josée SALVATORI** profite de l'occasion pour affirmer qu'elle partage les propos tenus par la Présidente et ajoute que le monde du travail a besoin aujourd'hui de pouvoir vivre de son travail et, malheureusement, cet état de fait n'est pas vraiment avéré. Après constatation du quorum (*44 présents à l'ouverture de séance*), **la Présidente**, précise que le CESECC peut valablement délibérer.

\*\*\*

## **I- Projet de procès-verbal du lundi 18 décembre 2023 ;**

**La Présidente** interroge les Conseillers quant à leur prise de connaissance du document.

Aucune prise de parole n'est sollicitée, **la Présidente** soumet ce projet de procès-verbal au vote :

### **Votants : 50**

NPAV : 0

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 50

Le procès-verbal de l'Assemblée générale plénière du lundi 18 décembre 2023 est adopté à l'unanimité.

\*\*\*

## **II- Examen des projets relatifs à la saisine de Monsieur le Président du Conseil Exécutif ;**

**2.1- Projet d'avis 2024-01** relatif au **Soutien pour le retour de l'œuvre "Madone de Brando"** ;  
Rapporteur Christian ANDREANI pour la commission « Azzione culturale, audiovisuel et patrimoine ».

Monsieur le rapporteur fait lecture du projet d'avis.

Dans le droit fil de sa présentation, et à la demande du Président de la commission Culture, **Christian ANDREANI** poursuit par la projection d'un document qui vise à mieux rendre compte de la richesse du patrimoine insulaire et de l'intérêt de l'usage de ces fonds, en particulier si on considère que beaucoup de chefs-d'œuvre ont disparu de l'île.

En outre, il salue le travail effectué par la direction du patrimoine aujourd'hui dotée d'un centre de conservation situé à Calvi, ainsi que le travail des chercheurs qui a permis de faire en sorte que cette œuvre soit négociée, malgré des procédures difficiles.

*(Une projection du retable est effectuée, concomitamment à la présentation orale)*

Le rapporteur explique que cette « Madone de Brando », intitulée ainsi lors de la vente aux enchères par le commissaire-priseur - le travail d'un commissaire-priseur est, en effet, de faire monter les enchères au regard du caractère exceptionnel de l'œuvre - a failli partir à l'étranger mais grâce à l'intervention de la Collectivité de Corse, a pu revenir dans le patrimoine de la Corse.

Il contextualise en rappelant que le couvent de Brando est situé dans une pieve très riche du Cap Corse avec des églises et des couvents, et dans ces couvents, les communautés paroissiales (les confréries) commandaient ce genre d'œuvre. La qualité de ce travail sur bois est étonnante même s'il manque deux parties latérales, ce polyptique pourrait rivaliser avec les plus grandes œuvres dans le monde. Cette toile pourrait voir son nom changer, car lorsque l'on s'intéresse de près à l'œuvre on voit une Madone mais aussi un oiseau, plus précisément un chardonneret qui représente la passion du Christ avec, sur sa tête, une tache rouge ainsi que sur son poitrail. Cela relève du symbole avec un motif de l'histoire de l'art mondialement connu, cette exécution artistique est du niveau des plus grands ateliers, proche du style gothique et les dorures, et cela est démontré par le

travail des inventaires. La Madone au chardonneret est un thème récurrent et on recense à peu près 500 exemplaires dans le monde, et beaucoup d'artistes s'en sont inspirés : RAPHAËL, mais aussi Niccolo CORSO (originaire de Vico) qui s'est illustré par beaucoup de fresques, il est l'exemple type des échanges qui partent de la Corse.

En conclusion, à Brando au XVIème siècle, on sait ce qui se fait de mieux dans le monde au niveau de la peinture et des thèmes représentés, il y a non seulement une école corse de peinture à l'époque Baroque où l'on a continué à faire des fresques : évidemment cela motive le travail des chercheurs. A partir de ce tableau, d'autres histoires peuvent être contées car le chardonneret fait l'objet de mesures de protection ; à ce titre, en Corse, « a cardellina » est aussi un oiseau qui a la tête rouge que l'on retrouve dans beaucoup de poésies.

Enfin, autour de ce tableau, pourrait être organisée, une valorisation à travers un travail d'interprétation, ou pédagogique avec les écoles car ce tableau sera exposé dans un châssis spécial, au musée de la Corse.

**La Présidente** remercie Christian ANDREANI pour sa présentation, et donne la parole aux Conseillers.

**Aurélie MAURIN** souhaiterait amender le texte ligne 84, avec l'insertion « restauration par les communes, *les associations* » car souvent ce sont des associations (confréries ou personnes des villages) qui sont à l'origine de ces projets de restauration.

**La Présidente** objecte que les associations peuvent porter des projets de restauration mais en aucun ne peuvent restaurer car elles ne disposent pas de crédit pour effectuer ces opérations et que ce type d'intervention relève des prérogatives de la commune, et reste ainsi, sous l'égide d'une collectivité.

**Christian ANDREANI** précise que les communes sont propriétaires du mobilier et le clergé en est affectataire ; à cet effet, il ne doit pas déplacer les objets même s'il le fait parfois, comme en témoigne cette œuvre.

Puis **la Présidente** soumet le projet d'avis au vote :

**Votants : 50**

NPAV : 0

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 50

**Ce projet d'avis est adopté à l'unanimité et devient l'avis 2024-01.**

\*\*\*

**III- / Rapport d'information relatif à la Procédure d'acquisition de capacités de transmissions et droits d'usage de câbles à fibres optiques sous-marins : compte rendu de la commission Politiques environnementales aménagement, développement des territoires urbanisme ;**

**Pat O'BINE** a été désignée par la Présidente de la commission « Politiques environnementales, aménagement, développement des territoires et urbanisme » pour rendre compte de la réunion qui s'est déroulée le 25 janvier dernier.

A l'issue, **la Présidente** remercie Pat O'BINE pour la synthèse du compte-rendu et donne la parole aux Conseillers.

**La Présidente** précise qu'elle a jugé utile de restituer la teneur des débats durant la commission « Politiques environnementales » ; puis demande à Pat O'BINE de poursuivre, avec le second rapport soumis pour information.

\*\*\*

**IV- / Rapport d'information relatif au bilan d'activité 2023 de l'extension internet «. CORSICA » : compte rendu de la commission Politiques environnementales aménagement, développement des territoires urbanisme ;**

**Pat O'BINE** reprend la parole, et fait lecture du second rapport.

A l'issue, **la Présidente** remercie Pat O'BINE pour la synthèse du compte-rendu et donne la parole aux Conseillers.

**Christian NOVELLA** indique ne pas avoir participé à la commission. Toutefois, il relève que le terme « Isula » fait la promotion de la Corse or, il constate que beaucoup d'offices et agences ne l'ont pas, de même que Air Corsica, ou Corsica Linea qui n'en font pas usage, alors que cela fait partie du cahier des charges, de la même façon que ni l'ADEC ni l'ODARC ne l'utilisent.

**La Présidente** indique que la question sera posée.

**Le chargé d'études** intervient et porte à la connaissance de l'Assemblée quelques éléments d'information relatifs à cette interrogation, et indique :

- D'une part, que le nom de domaine « isula.corsica » est celui de la Collectivité de Corse et est, de fait, protégé ; quant aux agences et offices, ils disposent de leur propre nom de domaine ;
- D'autre part, l'extension «. CORSICA » s'applique à plusieurs noms de domaines et « isula » est celui choisi par la Collectivité de Corse ;
- Enfin, ceux qui disposent de cette adresse, sont sur le domaine de la Collectivité de Corse : c'est un choix, même si ce dernier paraît hérité car, avant même que la Collectivité de Corse choisisse « isula.corsica », ceux-là avaient déjà leur propre nom de domaine.

**Denis LUCIANI** s'interroge sur la question du câble qu'il juge fondamentale (puisque 80% des échanges mondiaux passent par les échanges sous-marins) et conjecture qu'en cas de guerre potentielle *-a fortiori* au regard du contexte- tout le monde serait plongé dans l'obscurité. S'agissant du câble à proprement dit, il juge important que la Collectivité devienne maître d'ouvrage dans ce domaine, cependant il se questionne sur le choix géographique de Marseille (pourquoi pas l'Italie) mais aussi sur le deuxième opérateur, compte tenu qu'une grande partie des communications se feront par ce biais.

**Hyacinthe CHOURY** précise que l'extension « CORSICA », même si l'on possède déjà son propre domaine, il est possible d'en choisir un sur « .CORSICA. » et faire l'alias.

**La Présidente** interroge Pat O'BINE quant au choix stratégique sur Marseille, qui a été explicité en commission.

**Pat O'BINE** souligne qu'il est mis en avant, d'une part la nouvelle route entre Corse et Marseille, mais aussi des questions de qualité du câble et de prise en charge pendant 30 ans de ce nouveau câble.

**Jean-Pierre CLEMENTI** ajoute qu'il avait été précisé qu'un boîtier de raccordement avait déjà été posé -donc il n'y avait pas besoin de travaux sous-marins supplémentaires- générant le choix effectué.

**Jean-Pierre SAVELLI** signale que le câble fait partie du réseau BLUENOVE, qui ne relie pas seulement la Corse à Marseille, puisqu'il va jusqu'en Israël.

**Charles CASABIANCA**, pour sa part, spécifie que le câble ne s'arrête pas en Israël, mais va jusqu'au Yémen, et précise que la société SPARKLE, qui appartient à Elon MUSK, avait laissé une prise en attente au large de la plage de l'Arinella afin de permettre des connexions de moindre coût ; c'est donc la raison pour laquelle la Collectivité de Corse a pu se connecter sur ce câble international qui dessert tout le bassin méditerranéen.

**La Présidente** remercie tous les contributeurs et précise que ce compte-rendu ne fait pas l'objet d'un vote.

Dans ce droit fil, **la Présidente** interroge Hyacinthe CHOURY sur son souhait de présenter une brève synthèse du rapport d'information relatif à l'adaptation du règlement des aides en matière sociale, même s'il n'a pas fait l'objet d'une réunion de commission.

**Hyacinthe CHOURY** approuve cette proposition et expose que ce rapport d'adaptation du règlement des aides en matière sociale, notamment en matière d'habitat inclusif, a déjà fait l'objet d'un examen en septembre dernier : aujourd'hui il s'agit uniquement de déclinaisons techniques qui correspondent au contenu du rapport qui instituait ces modifications.

**La Présidente** remercie Hyacinthe CHOURY, et s'enquiert d'éventuelles prises de parole ; aucune n'est sollicitée, elle passe au point suivant de l'ordre du jour.

\*\*\*

#### **V- / Motion déposée par le STC : CODIM 2 ;**

**Marie-Désirée MARCELLINI** introduit son propos par le contexte actuel où, en effet, le Syndicatu di i Travagliadori Corsi (STC) est majoritaire dans le groupe CODIM 2. Ce groupe CASINO, qui en Corse représente 1300 salariés inquiets de leur devenir, est en grande difficulté au plan national, avec une vente en cours et des repreneurs éventuels identifiés (Carrefour, Intermarché, Auchan...).

En Corse, c'est une holding, la CODIM 2, qui gère 19 magasins pour 1300 salariés, et la demande locale, tant des salariés que du DG de la holding, est que le groupe soit racheté mais pas démantelé ; CODIM 2 représente 28% de parts de marché et, pour mémoire :

- le magasin Géant de Furiani est en 2<sup>ème</sup> position au point de vue national ;
- et le magasin Géant d'Ajaccio en 9<sup>ème</sup> position.

Ces magasins se portent donc très bien.

Enfin, elle annonce que le groupe politique Core in Fronte déposera jeudi, à l'Assemblée de Corse, une motion quasi similaire.

**Puis Marie-Désirée MARCELLINI** fait lecture de ladite motion :

«

- *Considérant la vente des magasins Casino par le groupe Distributeur Casino France sur le territoire français ;*
- *Considérant que les magasins Casino en Corse font partie du groupe Casino France mais sont regroupés en filiale CODIM 2*
- *Considérant l'importance du groupe CODIM 2 quant aux retombées économiques directes et indirectes (producteurs, agriculteurs...) en Corse*
- *Considérant que le groupe CODIM 2 emploie 1200 salariés répartis sur toute la Corse, qu'aujourd'hui ces salariés sont dans l'inquiétude face à leur avenir au sein du groupe après le 25 février 2024.*

*LE CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL, ENVIRONNEMENTAL ET CULTUREL DE CORSE*

*Demande aux futurs éventuels repreneurs le non-démantèlement des magasins du groupe CODIM 2, le maintien des emplois et le maintien des acquis sociaux. »*

**La Présidente** remercie Marie-Désirée MARCELLINI et donne la parole aux Conseillers.

**Jean-Pierre SAVELLI** suggère l'idée d'une mise en coopérative ouvrière, comme cela se fait ailleurs.

**Marie-Désirée MARCELLINI** répond que cette proposition est en effet à l'ordre du jour de la réunion qui doit se dérouler le lendemain à Corte ; étant entendu que cette proposition a déjà évoqué mais doit requérir l'assentiment de tous.

**Hyacinthe CHOURY** propose d'ajouter un considérant, relatif à la bonne santé financière du groupe CODIM 2 qui légitimerait la demande.

**Jean BRIGNOLE** objecte que les CASINO ont des centrales d'approvisionnement or, les deux centrales de Corse ont été vendues, et ne sont plus des enseignes CASINO et il faut donc retrouver des centrales d'achat avec évidemment l'agro-alimentaire mais aussi l'à côté. La proposition est donc de conserver le groupe pour pouvoir représenter une puissance suffisante pour négocier, y compris dans les centrales d'achat. Par ailleurs, lorsque l'enseigne LECLERC s'est implantée en Corse, là où il y avait des SUPER U qui étaient tous franchisés, on s'aperçoit aujourd'hui qu'il n'y quasiment aucun acquis social alors qu'une politique sociale de lutte a été menée pendant des années puisque le CASINO de Furiani était le 1<sup>er</sup> supermarché implanté à la Rocade. Il faut avoir une capacité à se défendre, pour faire baisser les prix de vente à la population. Dans le cas d'une vente à la découpe, il y aurait une casse sociale considérable : aujourd'hui la volonté est de sauver tous les salariés, et de parler de groupe à groupe, pour préserver les acquis sociaux obtenus après des années de lutte.

**Marie-Désirée MARCELLINI** complète que le rachat du groupe permettrait d'éviter le démantèlement qui induirait la disparition du magasin Géant CASINO de Mezzavia, car il y a trop de concurrence avec Carrefour, Leclerc et Auchan, à proximité ; ce qui n'est pas le cas du Géant de Furiani. De plus, les enseignes Géant de Propriano, l'Ile-Rousse et peut-être aussi Calvi (du fait de la présence d'un magasin LECLERC) seraient menacées.

Cette logique de rachat de groupe permettrait de protéger les salariés, afin qu'ils maintiennent leur travail ainsi que les acquis sociaux négociés.

**Charles CASABIANCA** rappelle qu'il y a quelques années, la numéro 2 du groupe Casino avait laissé entendre un changement de voie, un communiqué de presse avait suivi et avait fait grand

bruit. La Direction du groupe CASINO criait du reste, au scandale. Aujourd'hui, cette vente à la découpe, dans le système libéral ici condamné, est concrète, et bien entendu la vente ne se fera pas au prix réel surtout pour la direction de CODIM, implantée à Bastia où 60 emplois sont réellement menacés ; la casse sociale est quasi-certaine. En effet, la convention collective -à laquelle, le syndicat qu'il représente a activement participé- du Géant FURIANI est la meilleure convention commerciale de France : aussi, les nouveaux arrivants dénonceront ces accords sous 1 an, et de nouveaux accords d'entreprise interviendront alors que derrière cela, il y a 1300 familles dans l'expectative. De son point de vue, c'est en novembre dernier, lorsque les annonces de rachat ont été effectuées, qu'il aurait fallu se mobiliser. Aujourd'hui, il convient de s'associer à cette motion car il n'est pas envisageable de laisser 1300 personnes et familles aller droit à France EMPLOI, alors que les magasins sont rentables et qu'il y a un statut favorable. Le combat contre ce libéralisme débridé et ces professionnels du profit doit continuer : aussi, pour toutes ces raisons, il affirme voter en faveur de cette motion afin que cette suppression massive d'emplois n'ait pas lieu.

**Véronique ACKER-CESARI** souligne la récente évolution du groupe CARREFOUR qui a traversé, il y a quelques années, une crise au niveau mondial, qu'il a su certes surmonter, mais qui s'est traduit en Corse par la mise en location-gérance des fonds de commerce et le démantèlement du groupe, tel que cela était envisagé et la vente à la découpe du groupe tel qu'il existait en Corse, avec en sus une dénonciation immédiate des accords collectifs dont bénéficiaient les salariés : c'est une configuration bien connue et éprouvée sur le territoire.

**Marie-Désirée MARCELLINI** rappelle à l'attention de Charles CASABIANCA, la réunion qui s'est tenue en décembre dernier, en présence des dirigeants de CODIM 2 ainsi que des délégués de son syndicat, où le risque du démantèlement a été évoqué, ainsi que le risque d'un rachat par le Consortium qui monopoliserait le secteur de l'agro-alimentaire et notamment celui de la grande distribution. De surcroît, l'autre souci est que le STC bien que majoritaire sur le groupe CODIM 2 en Corse, ne peut pas participer -malgré les demandes réitérées- aux discussions de l'intersyndicale à Saint-Etienne car l'organisation n'est pas reconnue au niveau national : des éléments doivent être apportés et la crainte, que ce rachat soit effectué par un Consortium- ce qui finirait à terme par un démantèlement- se fait jour.

**Denis LUCIANI** remarque, d'une façon générale, que le secteur de la distribution qui représente un secteur majeur de l'économie en Corse, où l'emploi tourne autour de l'emploi public, la distribution, du tourisme : c'est un système de dépendance, qui conduit à des monopoles avec un lien unique. Cette structure économique conduit à des monopoles, à une sclérose et ce modèle, qui ne peut perdurer, doit être changé : c'est une question d'urgence, de changement à accepter collectivement, et d'avenir.

**François CASABIANCA** souscrit pleinement au propos de Denis LUCIANI et préconise de dézoomer, avec une vision globale de la question de la distribution. Or, ici, il s'agit d'une question de défense des emplois et défense du cadre d'exercice des activités : à ce titre il indique, évidemment, être favorable à cette motion. Seulement, il y a un nombre de m<sup>2</sup>/habitant de grandes surfaces qui dépasse tous les plafonds, ces situations dans lesquelles nous évoluons ne sont pas viables et vont entraîner, inévitablement, les restructurations des formes de distribution actuelles : un nouveau paysage émergera. Le groupe CODIM 2 pourrait être conservé comme entité au sein d'un rapport de force, tant sur le côté inhérent aux centrales d'achat/grossistes que sur la nature et le cadre de l'exercice de ces emplois. Pour autant une réflexion globale est nécessaire sur le véritable objet de la distribution alimentaire : il n'y a pas clairement de politique régionale de ce secteur d'activité qui est soumis à des appétits grandissants et à toutes les mises en dépendance déjà évoquées.

**La Présidente** indique pour sa part, partager les points de vue des deux derniers intervenants et considère que dans la poursuite des travaux du CESECC, une réflexion pourrait être envisagée

précisément sur la modification du modèle économique ; toutefois, aujourd'hui l'urgence de la situation des 1300 familles veut que l'on se positionne fermement.

**Patrick MIAS** remercie François CASABIANCA pour son discours auquel il s'associe pleinement, car les alertes sur les grands magasins et les monopoles induits ont été effectuées auprès des collectivités, des maires ; aujourd'hui la situation en est là.

**Christian NOVELLA** indique être confronté à des dossiers d'urbanisme où les constructions - souvent illégales-sont justifiées par des centres commerciaux situés à proximité : la politique est à redéfinir car cela devient dangereux. Le centre commercial est désormais un alibi pour des gros projets immobiliers qui ne correspondent pas aux besoins de la population mais à des profits et parfois même du blanchiment.

**Marie-Josée SALVATORI** confirme elle aussi, voter ce texte au regard d'une part, du problème social, et d'autre part elle ajoute être favorable à une réflexion globale sur l'économie : les discussions sur le processus d'autonomie pourraient, du reste s'en saisir.

**Charles CASABIANCA** propose, sans le souhait de défendre le groupe CASINO, qu'une étude soit menée sur l'impact de ces magasins sur les producteurs locaux, il serait alors constaté que le groupe CASINO est le plus gros acheteur. De surcroît, derrière ce groupe, hormis les 1300 salariés, il y a aussi tous les producteurs qui travaillent et vendent leurs marchandises : à ce titre, il mérite d'être défendu.

**Jean BRIGNOLE** se déclare d'accord avec Charles CASABIANCA, car il faut prendre en compte la réalité du terrain et, après des années de lutte pour acquérir un statut social digne de ce nom, il est difficile de constater les autorisations octroyées pour s'installer à l'entrée d'Ajaccio par exemple, où on a comblé un trou pour construire un hypermarché, au sein duquel, il indique ne pas être certain que les avantages soient similaires. Pour sa part, en sa qualité de syndicaliste, il se déclare favorable à un statut social du type CASINO qu'à certaines façons de faire, qui sont antisociales et qui génèrent beaucoup plus d'emplois (que les 1300) avec comme seule variable d'ajustement la masse salariale : il s'agit de dumping-social. Aujourd'hui il s'agit d'un choix de société, même si ce n'est pas le meilleur et sans défendre le groupe CASINO, les autorisations n'auraient pas dû être accordées car l'hypertrophie justifie tout ce qui se fait à côté : tout a été fait pour artificialiser, créer de l'activité ; enfin, ce sont des personnes de l'extérieur qui seront favorisées pour l'emploi, au détriment des acquis sociaux des autres.

**La Présidente** remercie les différents contributeurs et soumet la motion au vote.

**Votants : 50**

NPAV : 0

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 50

**La motion est adoptée à l'unanimité.**

\*\*\*

## VI- / Motion de soutien aux agriculteurs :

**La Présidente** explique en préambule que cette motion -dont les Conseillers ont été rendus destinataires depuis la veille- est présentée par le Bureau en raison de la mobilisation nationale mais aussi régionale des agriculteurs ; puis elle entame la lecture :

*« Le Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse, réuni en séance plénière ce jour, exprime son profond soutien aux agriculteurs qui se mobilisent actuellement pour faire entendre leur colère et leurs revendications légitimes.*

*Face aux difficultés économiques, environnementales et sociales auxquelles ils font face, les agriculteurs jouent un rôle essentiel dans le développement durable et la préservation du patrimoine agricole des territoires. Leur travail, leur savoir-faire traditionnel et leur dévouement méritent d'être soutenus et valorisés.*

*Le Conseil est conscient des défis auxquels sont confrontés les agriculteurs, tels que les fluctuations des prix des produits agricoles, les contraintes réglementaires, la concurrence internationale, le libre-échange et les effets du changement climatique.*

*Il reconnaît les difficultés particulières auxquelles sont confrontés les agriculteurs de Corse en raison de la géographie et de l'insularité. Une agriculture peu reconnue dans ses spécificités soumise à des exigences inadaptées à la réalité du terrain.*

*Le mouvement de colère des agriculteurs est le reflet d'une détresse profonde et d'une situation intenable pour de nombreux exploitants agricoles qui ne peuvent plus vivre de leur travail. Il est essentiel que leurs préoccupations soient entendues et prises en compte par les autorités compétentes.*

*Le Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse appelle les pouvoirs publics à engager un dialogue constructif avec les représentants des agriculteurs, afin de trouver des solutions concrètes et durables pour soutenir l'agriculture.*

*Des mesures adaptées doivent être mises en place urgemment pour garantir la viabilité économique des exploitations agricoles, encourager les productions locales, les circuits courts, préserver l'environnement et assurer un avenir pérenne pour l'agriculture.*

*Le Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel appelle à une prise de conscience collective de l'importance capitale de l'agriculture.*

*Ensemble, nous devons œuvrer en faveur d'un avenir meilleur pour nos agriculteurs, pour la préservation de notre patrimoine agricole et de notre environnement. »*

**La Présidente** s'enquiert auprès des Conseillers d'éventuelles remarques.

**Charles CASABIANCA** souhaiterait amender le texte par une mention destinée aux Collectivités, quelles qu'elles soient, afin qu'elles s'orientent en priorité, pour l'approvisionnement de leurs cantines, vers l'achat direct aux producteurs locaux, pour les collèges et lycées. L'approvisionnement des produits, leur origine, leur qualité, doit être la principale priorité.

**Denis LUCIANI** juge qu'il s'agit d'un débat déjà évoqué, car la régularité d'approvisionnement encouragerait les collectivités si elles disposaient de cette assurance : c'est un souhait légitime. Il s'agit d'une révolte européenne, un problème de fond, de rapport de l'agriculture au monde européen, à la diminution des activités et à leurs difficultés : qui dépasse la seule question de l'agriculture. Il faut être solidaire de ce mouvement structurel qui n'est pas sur un point précis mais sur l'agriculture qui va nourrir les hommes. Il se remémore une séance de l'Assemblée nationale à laquelle il avait assisté, où un député avait prononcé cette phrase : « on connaissait avant les hommes sans terre ; on connaît maintenant les terres sans homme. » car c'est l'enjeu de la profession agricole de nourrir son prochain.

**Hyacinthe CHOURY** rappelle que le rapport « Manghjà nustrale, un'alta primura : l'autonomie de la Corse, une cause territoriale » souligne l'absolue nécessité, pas seulement de défendre les agriculteurs, mais aussi de développer l'agriculture nourricière et reprend une dizaine de

propositions dont un grand nombre ne nécessite pas de modification ni internationale, ni nationale, et qui seraient en mesure de permettre aux agriculteurs de développer leurs activités et qui permettraient aussi en parallèle, aux autorités de bien nourrir les enfants dans les cantines avec la création d'un marché d'intérêt national. Ce rapport va dans le sens de l'intérêt des agriculteurs, et pas seulement de l'intérêt du consommateur ou de l'équilibre économique de l'île -même s'il y contribue- et il convient de rappeler qu'il ne s'agit pas seulement aux agriculteurs d'avoir une situation pérenne mais aussi de développer leurs activités dans le but d'améliorer la proportion de la nourriture consommée en Corse, qui soit produite en Corse.

**Jean-Jacques GIANNI** constate que le pays agricole dans lequel nous évoluons ne favorise pas l'agriculture, un président qui décrèterait que l'agriculture est d'intérêt général pour la nation et les orientations auraient changé. Il en est de même pour la Corse, dans les perspectives à venir : défense des intérêts des agriculteurs avec une forte volonté des élus afin qu'ils puissent mettre en place des orientations plus fortes pour que le territoire soit organisé et structuré.

**Stefanu VENTURINI** revient et souscrit au propos de Charles CASABIANCA, car dès son élection à la chambre de commerce, la priorité avait été donnée à la production des entreprises corses et il prend en exemple, le buffet déjeunatoire du jour, où seul l'eau -et il faut en être fier avec les productions de St Georges, Orezza et Zilia- est un produit garanti local car le reste n'est pas issu des petites productions corses. Il sollicite que le CESECC même si cela ne représente que peu de couverts, demande au traiteur de n'utiliser que des produits issus de la production corse (pain des petites boulangeries...) : ce serait quelque chose de très simple à mettre en place et ce serait cohérent et actif.

**Jean DAL COLLETTO** rappelle que lors des travaux du groupe de travail Autonomie Alimentaire, les membres s'étaient intéressés à l'achat direct auprès des agriculteurs locaux pour les circuits courts, mais ce fut sans compter les normes alimentaires qui empêchaient de fournir les établissements scolaires par exemple, avec les produits locaux notamment pour la viande : ces normes, ne pourraient-elles pas être aménagées sans, bien entendu, mise en danger de la santé ?

**Jean-Pierre SAVELLI** se souvient d'un projet qui avait émergé il y a 25 ans : grand supermarché de produits corses, situé au Vazzio ; projet qui malheureusement n'aura pas tenu 6 mois, à cause de différents dysfonctionnements, notamment liés aux problèmes d'encaissement de la coopérative.

**Christian NOVELLA** affirme être très convaincu par cette motion, d'autant qu'elle n'est pas portée par un syndicat, lui donnant ainsi davantage de force : le syndicat majoritaire des agriculteurs en Corse n'est pas le même, même s'il a la même appellation que le syndicat des céréaliers, qui a étouffé les petits paysans en les faisant s'endetter et a créé, un problème national. S'agissant des terres nourricières, on constate une réduction des ESA mais aussi le développement des grands parcs photovoltaïques sur les terres agricoles (car cela rapporte plus aux agriculteurs) et la méthanisation qui arrive bientôt avec en arrière-plan, un élevage intensif par rapport à l'élevage au parcours extensif. Aussi, dans la Politique Agricole Commune, il était précisé que chaque pays ou même chaque région pouvait avoir une politique autonome alors qu'on en voit aujourd'hui aucun résultat.

**Marie-Désirée MARCELLINI** rebondit sur le propos de Christian NOVELLA car l'agriculture corse est soumise aux contraintes européennes -ce sont du reste, les revendications du mouvement agricole-, aussi dans le cadre des discussions liées à l'autonomie, des règles adaptées à l'île pourraient être adoptées et ne plus dépendre de l'Europe.

**Charles CASABIANCA** revient sur la distribution des cantines par les agriculteurs, et se demande si le maire de FURIANI est inconscient puisque dans ses cantines (2 écoles), seuls les produits locaux et issus de l'agriculture corse, sont cuisinés. Toutefois, il estime que ce dernier n'est pas hors

la loi, puisque c'est un usage qui se fait ailleurs (Pays-Basque, Occitanie...) : le modèle économique que l'on présente est totalement faux, et lorsqu'on parle de Consortium et sans citer de nom, il suffit de regarder qui maîtrise la production de certains produits. Il rappelle qu'en France, les terres en jachères représentent 400 ans de repas aux « Restos du Cœur » : l'intérêt est là. La politique européenne détermine les aides, en fonction des gens qui discutent ces aides et lorsqu'on voit que le principal syndicat qui est constitué des gros patrons de l'agro-alimentaire (ex : Lactalis...) qui ne rémunère pas ses paysans au juste prix : comme dans tous les métiers, les travailleurs méritent d'être rémunérés d'un salaire qui puisse leur permettre de vivre. Alors qu'aujourd'hui c'est le profit de quelques-uns qui guide : il s'agit d'une question politique.

**Marie-Josée SALVATORI** indique voter cette motion car il est légitime que les agriculteurs vivent de leur travail, et la meilleure façon est d'acheter leur produit ; il faut effectuer cet acte militant à titre individuel, sans toujours attendre le collectif, pour tenter d'inverser les choses.

**Antoine BATTISTINI** souhaite faire part d'une réflexion au sujet de 2 produits phares de l'agriculture corse : le fromage et la charcuterie. En effet, l'année dernière par le circuit des transporteurs, il a été annoncé 8 millions de litres de lait en provenance d'Espagne, pour alimenter les fromageries corses et ainsi une appellation « fromage corse » : par conséquent, la grande majorité du fromage qui est fabriquée en Corse l'est donc, à partir de lait en provenance d'Espagne ; et ajoute ne pas s'attacher à la taxe carbone inhérente à ces transports. En cause, le coût du lait en Espagne, soit 90centimes/litre contre 1.35 €. Et il en est de même pour la charcuterie, alors que sont importés massivement des porcs qui viennent d'ailleurs avec une appellation « charcuterie corse » pour alimenter nos marchés alors qu'en réalité, les producteurs locaux sont en grande difficulté.

**Henri FRANCESCHI** considère qu'en effet il faut soutenir les agriculteurs ; cependant, comme le rappelait Jean-Pierre SAVELLI lors de la création du supermarché du Vazzio, et il connaît bien la situation puisqu'il fait partie des créateurs, les agriculteurs n'ont pas joué le jeu mais c'était il y a 30 ans or, aujourd'hui l'Europe impose aux agriculteurs, l'aide à la surface alors que l'aide au produit aurait été plus judicieuse. Aujourd'hui, le système des aides de la PAC doit être remis en cause, sans même aller sur le problème des cantines car la bonne gestion financière d'une intercommunalité ne permet pas de financer 8-10 € par repas.

**Denis LUCIANI** se veut bref mais estime que « pour pouvoir fournir, il faut produire » et sans production, et sans agriculteurs il n'y aura pas de production, et ce malgré tous les ESA possibles : la demande est énorme et la production moindre. C'est un choix culturel, avec la question des normes, des producteurs mais aussi de la facilitation de cette agriculture.

**François CASABIANCA** revient sur deux points d'information :

- *D'abord s'agissant des appellations :*
  - En effet dans le rapport Autonomie Alimentaire : les enjeux de transformation ne sont pas des appellations mais seulement des dénominations commerciales qui sont utilisées, parce qu'il n'y a pas d'appellation d'origine contrôlée sur le fromage (sauf pour le Brocciu) permettant ainsi l'approvisionnement que l'on veut : c'est organisé (certains ont tout fait pour qu'il n'y ait pas d'AOC.)
  - En revanche sur la charcuterie, c'est différent car il existe une appellation et pour ceux qui font entrer des carcasses, l'expression « Ile de beauté » est utilisée car le mot Corse est réservé.

Il renvoie au rapport et aux fiches de synthèses des auditions notamment sur les transformateurs (p.58 et 59) où des problèmes (lait, viande porcine, céréales...) sont mis en évidence.

- *Puis sur les cantines scolaires :*

Cette question absolument essentielle de la restauration collective, a été traitée pas seulement pour donner à manger mais aussi pour donner à réfléchir et à penser : cela relève de l'éducation populaire. Sur la santé et la diète méditerranéenne, un gros travail a été

effectué au regard notamment de la multiplication des épidémies de maladies métaboliques en Corse (diabète de type II, obésité...)

Enfin, sur la motion en elle-même, il la juge satisfaisante, cependant il conviendrait de donner suite à la demande de Hyacinthe CHOURY qui pourrait mentionner sous une forme appropriée, le rapport « Manghjà nustrale, un'alta primura : l'autonomie de la Corse, une cause territoriale » ; en outre, il pourrait être envisagé une mention sur les circuits courts et l'approvisionnement de la restauration collective, qui renvoie à des leviers majeurs pour exprimer une forte demande de manger corse, avec une orientation d'une partie de l'agriculture corse pour nourrir les Corses.

**La Présidente** remercie les nombreux intervenants, qui témoignent de l'intérêt de tous pour l'agriculture et la Corse : c'est un sujet complexe avec des contradictions internes à l'agriculture, liées aux différents syndicats. Toutefois, cette motion est une marque de soutien par rapport à une colère qui apparaît comme légitime et les éléments apportés par tous qui sont bien entendu essentiels, mais n'ont finalement, pas beaucoup d'importance dans une motion de soutien ; en revanche, ces éléments viennent légitimer la poursuite du groupe de travail « Ruralité ».

**La Présidente** propose le 1<sup>er</sup> amendement proposé par Charles CASABIANCA :

*Ligne 34 – « et les incite à s'approvisionner, pour la restauration collective, auprès des producteurs locaux ».*

**Votants : 50**

NPAV : 0

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 50

L'amendement est adopté à l'unanimité.

**La Présidente** propose le 2<sup>ème</sup> amendement proposé par Hyacinthe CHOURY :

*Ligne 43 – « Il rappelle les propositions formulées, dans ce sens, dans son rapport « Manghjà nustrale, un'alta primura : l'autonomie de la Corse, une cause territoriale ».*

**Votants : 50**

NPAV : 0

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 50

L'amendement est adopté à l'unanimité.

Puis **la Présidente** soumet la motion au vote.

**Votants : 50**

NPAV : 0

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 50

Cette motion est adoptée à l'unanimité.

\*\*\*

## **VI- /Questions diverses ;**

**La Présidente** interroge les Conseillers quant à une éventuelle communication.

**Denis LUCIANI** souhaite soulever deux points importants selon lui :

- d'abord les négociations en cours sur le statut d'autonomie avec une année cruciale qui s'annonce, qui sera le cadre de la Corse du XXIème siècle et des générations futures : c'est un investissement collectif où chaque secteur d'activité doit être investi ;  
-les chiffres de l'INSEE du début de l'année, qui démontrent une croissance démographique liée au solde migratoire avec un solde naturel extrêmement bas et plusieurs constats en découlent : d'une part, la Corse attire ; d'autre part, cette évolution de la population pose un problème prégnant quant à l'équilibre culturel et au devenir collectif de ce qu'est le peuple corse.

**La Présidente** remercie Denis LUCIANI mais estime qu'il s'agit-là d'un grand débat qui sera peut-être travaillé ultérieurement et non d'une question diverse.

Par ailleurs, **la Présidente** indique, avant de poursuivre sur les questions diverses, qu'elle a été saisie par Antoine AIELLO qui malheureusement n'a pas pu être présent ce jour, d'un appel à projet unique en Europe, intitulé DEFI organisé par l'ADEME et le programme d'investissement d'avenir dans le cadre du Plan de Relance France 2030 qui avait inscrit comme priorité stratégique, la réalisation de production d'hydrogène.

Ce projet est donc lauréat et a pour objectif de créer en Corse des infrastructures de production d'hydrogène vert à partir de l'énergie photovoltaïque pour électrifier les ports d'Ajaccio et de Bastia (dans un premier temps) afin de permettre d'éliminer les pollutions émises par les bateaux à quai et une partie de cette électricité verte sera réinjectée dans le réseau pour accroître le taux de renouvelable dans le mixe énergétique corse. Ce projet s'est élaboré à la suite des initiatives prises par l'Université de Corse avec les plates-formes MYRTE (1<sup>ère</sup> plate-forme consacrée à l'hydrogène et mise en service dès 2011) et PAGLIA ORBA. Il a évidemment reçu le soutien très large de l'Université de Corse puisque c'est à partir des projets qu'elle a menés que cette initiative a pu être prise mais aussi grâce à Collectivité de Corse, l'Europe, France Relance, ainsi que les Parlementaires Corses : le soutien a été unanime.

A cet effet, Antoine AIELLO effectuera une présentation de ce projet lors de l'assemblée la session du mois de février, voire mars ; mais d'ores et déjà **la Présidente**, souhaitait en informer l'Assemblée car cela correspond aux attentes formulées dans le rapport « Cambià u campà » et cette direction de recherches et de travail pour déployer des infrastructures afin de produire de l'hydrogène était appelée des vœux de tous, ici présents, par conséquent, il convient de soutenir cette démarche et espérer qu'elle puisse se concrétiser.

Puis **la Présidente** reprend l'ordre des questions diverses.

**Hélène DUBREUIL-VECCHI** s'interroge quant à l'avancée du statut d'autonomie, car il lui avait semblé comprendre que le Conseil serait associé aux travaux et réflexions menés par l'Exécutif et l'Assemblée, or elle constate que le temps passe ; aussi, elle s'interroge si une nouvelle fois, l'institution sera saisie au dernier moment pour donner des avis sur des travaux auxquels elle n'aurait pas participé.

**La Présidente** confirme que la participation du Conseil avait été annoncée à un certain nombre de rencontres autour de ce dossier relatif à l'autonomie, à partir de l'avis circonstancié rendu en juillet dernier ; or il semblerait que pour l'heure les travaux ne se limitent qu'au sein de la commission des Présidents (uniquement les présidents de groupes qui se réunissent chaque mercredi à l'initiative de la présidente de l'Assemblée de Corse). Elle souscrit bien entendu à l'intérêt porté à la participation du Conseil et à ce titre, elle a rappelé à de nombreuses reprises -à l'Exécutif ou ses conseillers- que le Conseil souhaitait être sollicité et travailler en amont du rapport définitif : les délais et les modalités demeurent pour l'heure, inconnus.

**Hyacinthe CHOURY** se réjouit que ce projet innovant -à l'échelle européenne- ait remporté l'appel à projet, car il s'agit de la concrétisation industrielle d'un projet de recherches qui a fait ses preuves : il est important que la Corse ne soit pas laissée sur le côté du développement industriel de cette ressource qui est une richesse, afin d'éviter de se retrouver dans l'obligation d'importer de

l'hydrogène : c'est une grande première dans les politiques menées en Corse. En outre, en sa qualité de représentant d'une association qui s'occupe de personnes en difficultés, il s'agit aussi d'un espoir que le coût de l'énergie baisse en Corse car l'explosion des prix a provoqué des privations importantes, et aggravé la misère de ceux qui étaient déjà dans la précarité.

S'agissant de l'évolution démographique, un rapport de l'INSEE publié, précise que les chiffres véhiculés actuellement, représentent une moyenne sur les 15 dernières années, et qu'au début de la décennie ils étaient bien plus importants. L'INSEE précise en effet, que c'est grâce à cette évolution de population, qu'un certain nombre de services ont pu se développer, que l'économie corse a pu avoir un petit regain et que ces dernières années -en dehors de l'afflux d'étrangers liés à la guerre- ont vu ce mouvement ralentir considérablement provoquant ainsi des inquiétudes sur des risques de récession sur l'économie.

Enfin, sur le processus d'autonomie, les élus se trouvent actuellement dans la phase de production d'un document qui permette la poursuite du processus : la conférence des Présidents y travaille. C'est une étape purement politique à laquelle le Conseil ne peut pas participer toutefois, il est important et intéressant que le Conseil joue son rôle de conseiller pour la suite, notamment dans l'élaboration des politiques qui pourront être mises en œuvre dans le cadre de l'évolution institutionnelle. Il indique avoir déjà été sollicité pour donner des éclairages sur le volet social du processus, en sa qualité de représentant d'association (cf. Secours Populaire) mais pas au titre de Conseiller au CESECC. En conclusion, il indique que chacun des représentants de la société civile ne doit pas se priver d'intervenir publiquement dans le débat actuel des discussions liées à l'autonomie.

**Marie-Désirée MARCELLINI** explique avoir participé -avec les organisations syndicales- en septembre dernier à une réunion, où des propositions ont été effectuées : un retour de documents leur a été promis, mais resté lettre morte à ce jour. Elle estime, à l'instar d'Hélène DUBREUIL-VECCHI, possible une programmation de réunion à la dernière minute et considère que le volet social dans ce dossier d'autonomie est au rabais compte tenu que les organisations syndicales ne sont pas entendues.

**Christian NOVELLA** s'intéresse au dossier inhérent aux dérives mafieuses, car il a travaillé au tout début du processus de réunion lors de la requalification en « organisations mafieuses » avant que le Conseil ne soit convié aux différents ateliers, sans connaître la restitution qui en a été effectuée ainsi que la part que pouvait prendre le Conseil dans cette démarche.

**La Présidente** allègue d'une part, que la déclinaison de l'autonomie où le CESECC pourrait apporter le plus d'éléments de réflexion et de travail, se situe sur la déclinaison du transfert de compétence et de la loi organique avec notamment le volet social déjà développé (cf. avis 2023\_25 du 3 juillet 2023). A ce jour, les présidents de groupe se mettent d'accord sur le contenu institutionnel de la demande et non sur la déclinaison opérationnelle, ni même en termes de contenu sur l'aspect déclinaison des compétences et le volet social. Aussi il n'est pas pour l'heure, possible de préjuger de ne pas être entendu ; vraisemblablement, dans les semaines qui viennent le Conseil sera associé aux travaux, très certainement pour la prochaine mandature qui pourra voir - en fonction de la déclinaison des différents calendriers- la création d'un groupe de réflexion autour de la question de l'autonomie.

**La Présidente** poursuit sur les dérives mafieuses, confirmant que le Conseil avait été sollicité à une réunion de restitution pour laquelle le compte-rendu n'a pas encore été transmis ; nonobstant, elle croit savoir que les associations de protection de l'environnement ont été sollicitées très récemment pour participer à une réunion en présence de l'Exécutif, des collectifs anti-mafia et des associations de protection de l'Environnement pour une étape supplémentaire afin d'aboutir à un rapport qui devrait être présenté dans les semaines à venir.

**Christian NOVELLA** fait lecture d'un extrait d'article de presse issu du quotidien « Le Monde » : « un rapport de l'Assemblée de Corse met en relief l'absence de consensus sur l'existence et l'étendue des dérives mafieuses » : il en conclut, par conséquent, que l'Assemblée de Corse a déjà fait un rapport, puisque repris par les médias.

**La Présidente** l'informe qu'il s'agit de la présentation effectuée le jour de la restitution des cinq ateliers, réunion pour laquelle, le compte-rendu n'a pas été encore été transmis ; toutefois, elle s'engage à lui adresser dès lors qu'elle en sera rendue destinataire.

**Denis LUCIANI** souhaite à titre d'information communiquer que les parcs marins des Bouches de Bonifacio, de La Maddalena et de l'Asinara, se sont mis d'accord pour la signature d'un protocole international : il s'agit d'une nouvelle gouvernance pour les Bouches de Bonifacio.

\*\*\*

**La Présidente** remercie l'ensemble des Conseillers pour leur participation, souligne la qualité du travail de tous : Conseillers, équipe administrative et technique, avant de clore les débats et lever la séance à 12h40.